

N° d'épreuve FFM 67

Moto-Club Moto Club de DONNERY

N° d'affiliation 0319

Date 14 et 15 Avril 2018

Lieu DONNERY

Organisateur technique - RENAUD Gérard

E-mail renaudgerard5374@neuf.fr

Téléphone 02-38-59-52-04

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GERAY Claude	Licence: 011388
Président du Jury ou Arbitre*	BOUTROUX Alain	Licence: 004944
Membre du Jury	BELLANGER Alain	Licence : 003385
Membre du Jury	DION Denis	Licence : 056813
Commissaire technique responsable	CHANTELOUP Stéphane	Licence : 069958
Responsable du chronométrage	en attente FFM	Licence :

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un argane collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue Prestige	15ans	M	250 à 500cc 2temps et 250 à 650cc 4 temps	licence NJ3C, NCO,Inter,Inter Jeune ou Championnat d'europe
	100000004410004.000400	L17271 L2+V114 (V-1110 L2)		droit d'engagement 37€(transpondeur 10€ inclus)14 jours minimun avant l'épreuve
Ligue Espoirs	11 ans	15 ans	85cc	licence InterJeune, LUE, NCO; NJ3
	15170000414001440044444			droit d'engagement 326(transpondeur 10€ inclus)14 jours minimun avant l'épreuve
National Open	13 ans		125 à 650cc	licence NJ3C,NCO, Inter,Inter Jeune
	-7	Managarana ay		droit d'engagement 35€(transpondeur 10€ inclus)
			PROGRAMMA AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN	J.
			and the second s	
	1117511401124011411141141			

Engagement:

Site Internet --- ffm.engage-sports.com

Contact ---- RENAUD Gérard

Téléphone ---- 02-38-59-52-04 E-mail- renaudgerard5374@neuf.fr

Chronométrage:

Location de transpondeur : ■ oui □ non

Tarif: 10€ Caution:



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation:

■ NON ■ OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... CENDRIE Pascal Nombre de secouristes 14 Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche Orléans la Source

Article 7 Le site de pratique

Accès:

Nom du site Terrain de Moto Cross de DONNERY Adresse _____ rue du Chaillot à DONNERY

Capacité Moto:

54 Pendant les essais :

45 En manche:

Capacité Quad/Side-car:

Pendant les essais:

En manche:

Caractéristiques :

Largeur minimum de la piste 6 m Largeur de la grille 40 m Longueur de la ligne droite de départ 75 m Nombre d'OCP* *Officiels Commissaires de Piste



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date: 23-01-2018 MOTO CLUB DE DONNERY

67, Avenue d'Orléans 45450 DONNERY Tél. 02.38.59.52.04

Visa de la Lique

Date: 25/01/2018

Signature numérique de Cailly DN: cn=Cailly, o=Lique Motocycliste Centre-Val de Loire,

ou,

fr, c=FR

email=liguemotocentre@orange.

Date: 2018.01.25 08:56:38 +01'00'

Visa de la FFM

Date: Numéro: